

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 4 mars 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Laroche, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Magrino

-----



## Délibération n° 2021-III-03 du 4 mars 2021

### PLAN DE REBOND N°2

#### Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu sa délibération n°2006-I-01 du 24 janvier 2006 relative à l'approbation du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ),

Vu la délibération n°4-6 de la commission permanente du 1<sup>er</sup> décembre 2016 relative à l'actualisation du FDAJ,

Vu la délibération n° 11-03 de la commission permanente du 5 décembre 2019 relative à l'adaptation du FDAJ,

Vu sa délibération n°2007-XI-66 du 13 novembre 2007 instituant le règlement départemental des aides financières,

Vu sa délibération n°2020-VII-23 du 8 juillet 2020 relative au plan de rebond solidaire pour l'avenir de la Seine-Saint-Denis et approuvant l'avenant n° 1 au règlement départemental des aides financières,

Vu sa délibération n°2020-XII-57 du 10 décembre 2020 relative au budget primitif pour 2021 et approuvant la modification du règlement départemental des aides financières,

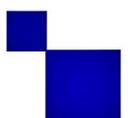
Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE le règlement cadre, ci-annexé, du Plan de rebond 2 qui détaille les trois dispositifs –fonds d'aide d'urgence, fonds de soutien face à un surcroît d'activité, fonds d'adaptation aux conditions sanitaires ;

- APPROUVE le règlement général et les règlements thématiques de l'appel à agir 2021, ci-annexés ;



- APPROUVE l'avenant n°2, ci-annexé, au règlement du fonds d'aides généralistes en réponse à la crise sanitaire et économique de la COVID 19 ;
- APPROUVE l'adaptation du règlement départemental, ci-annexé, relatif au Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes (FDAJ) en réponse à la crise sanitaire et économique de la COVID 19 ;
- APPROUVE l'avenant n°3, ci-annexé, au règlement portant création d'un dispositif d'aide exceptionnelle au paiement des loyers ;
- DÉLÈGUE à sa commission permanente la possibilité de prendre les dispositions temporaires nécessaires pour adapter les règlements susmentionnés afin de tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et sociale du territoire.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*